

Mobilisation du DPU pour installer une régie agricole et alimenter les cantines scolaires en légumes bio



Légende : Régie agricole de Mouans- Sartoux (06)

Crédit : <http://mead-mouans-sartoux.fr/>

En 2005, grâce au Droit de préemption urbain (DPU), la commune de Mouans-Sartoux (06) a acquis un ancien domaine agricole de 4 hectares comprenant un mas provençal. Le terrain était alors classé en zone NA au Plan d'occupation des sols (zone d'urbanisation future).

Un projet immobilier y prévoyait la construction d'un lotissement privé. A la place, la collectivité y a installé une régie municipale agricole qui produit des légumes biologiques pour les restaurants scolaires et une Maison d'Éducation à l'alimentation durable (MEAD). Le PLU classe maintenant le site en zone agricole A.

Coordonnées

Mouans-Sartoux

Documents

DPU pour installer une régie agricole et alimenter les cantines scolaires en bio

En 2005, grâce au Droit de préemption urbain (DPU), la commune de Mouans-Sartoux (06) a acquis un ancien domaine agricole de 4 hectares comprenant un mas provençal. Le terrain était alors classé en zone NA au POS (zone d'urbanisation future). Un projet immobilier y prévoyait la construction d'un lotissement privé. A la place, la collectivité y a installé une régie municipale agricole qui produit des légumes biologiques pour les restaurants scolaires et une Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD). Le PLU, adopté en 2012, classe maintenant le site en zone agricole A. Ce document a permis de tripler la surface des zones A de la commune en passant de 42 à 112 hectares. L'objectif des élus est d'accueillir de nouveaux exploitants.

La régie agricole regroupe 3 employés qui produisent 25 tonnes de légumes / an, soit 85% d'autonomie en légumes dans les cantines.

Territoire : 9 911 habitants (2018), 13,52 km²

Mouans-Sartoux a été élue "Meilleure petite ville pour la biodiversité" en 2014 et "Capitale régionale de la biodiversité" de la Région PACA en 2017.

Mots clés : DPU, acquisition, terrain agricole, PLU, zone agricole A, régie agricole, alimentation

Informations complémentaires

Thématiques

Agriculture/Agriculture urbaine

Aménagement du territoire

Auteur

Mouans-Sartoux (06)

Écrit le

2021

Date de publication

2019

[Consulter la ressource](#)

FICHE ACTION 1 *Développer une politique publique alimentaire au et locale*



Créer une régie agricole

MOUANS-SARTOUX

Population
11 000 habitants
Situation
Entre Cannes et Digne, Alpes-Maritimes, Cote d'Azur

Contextes
1 000 visiteurs / jour
3 projets scolaires
100% bio

Depuis le 1^{er} janvier 2012
Réduction de 30 %
des dépenses alimentaires
Sans recourir pour la ville

Appropriation
11 régies agricoles
15 ha dont 5,2 ha cultivés
3 serres

25 % de légumes / an
sur 300 t de productions en
sept ans d'après les données
recueillies dans les communes
du territoire public (avant
et après)

**Projet alimentaire
territorial (PAt)**
2016 - initiative de la M.E.A.D.
(Maison d'Éducation à
l'Alimentation Durable)
à l'Université-SudEst

Organiser soigneusement les conditions de production de produits alimentaires sur son territoire pour fournir la restauration collective est une solution encore peu répandue en France. L'expérience de Mouans-Sartoux démontre que la régie agricole peut être un outil efficace et novateur, au service d'une politique publique ambitieuse inscrite dans le développement harmonieux de la ville et sa région.

Pourquoi ?

- Connaître les connaissances alimentaires sur le territoire
- Impliquer une action pédagogique responsable ou une forte volonté politique
- Répondre au désir de habitants locaux lors des appels d'offres
- Privilégier la qualité alimentaire : bio, local, saisonnalité, cuisine saine
- Mettre en réseau une partie des approvisionnements bio et locaux

Comment ?

- Prélever un domaine agricole de quatre à six hectares en 2008
- Conversion des terres en bio, certifiées par Ecocert
- L'usage : trois équipements hors-pâtis et une porcherie de service (équarrissage, vente)
- Planification des cultures en fonction des besoins (investissement tous les ans)
- Mécanisme direct aux cuisines

Des avantages...

- Conquête de l'autonomie alimentaire, stimulation des acteurs locaux (ilus, personnels agricoles, associations, citoyens locaux), sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable, base d'un projet alimentaire durable de territoire qui s'intègre au PDU des communes.

... et quelques limites

Du fait à adapter aux spécificités de chaque territoire (certains sont largement pourvus en capacités de production, d'autres non), projet qui peut être dévoté et être des problèmes financiers, organisationnels, etc.

Autres documents

[Sciences participatives : inventaire citoyen de la biodiversité de la forêt communale](#)

[PLU : plan de zonage en faveur des espaces agricoles et de la Trame verte et bleue \(TVB\)](#)

[PLU : règlement en faveur des espaces agricoles et de la trame verte et bleue \(TVB\)](#)

Liens utiles

[Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable \(MEAD\)](#)

Liens utiles

[Site internet dédié "Maison d'Education à l'Alimentation Durable"](#)